



les couleurs du tri  
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 20 avril 2022**

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 12  
Excusés : 9

Convocation : 14 avril 2022  
Date affichage : 25 avril 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt avril à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Jean THERY, Christian LAGALICE, Philippe DEGAY, Alain DEBIOLT, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Maryline MIRAT.

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Antony BOURCET, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Dominique DEWALLY (pouvoir à Olivier MEUGIN), Christophe DUGOIS, Gérôme FASSETNET, Jacques LAGNIEN, et Mesdames Séverine CALINON, Cyriel JEANNEAUX.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur MEUGIN Olivier.

**Délibération n° 20042022-3bs**

**OBJET : Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention pour l'année 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu la délibération du 16 septembre 2020 portant attribution de délégation au Bureau Syndical,  
Vu la délibération du Bureau Syndical du 7 avril 2021 approuvant la convention avec l'Amicale du Personnel,  
Vu le rapport d'activités 2021 de l'Amicale du Personnel,

Considérant le courrier du 15 mars 2022 par lequel le Président de l'Amicale du Personnel sollicite une augmentation de la subvention.

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE :

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de maintenir le montant de la subvention à 360 €/adhérent.

Les membres du bureau syndical sont invités à approuver le renouvellement de la convention et le montant de la subvention fixé à 360 €/adhérent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Syndical

- ✓ APPROUVE le renouvellement de la convention et le montant de la subvention fixé à 360 €/adhérent.

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 039-253900633-20220420-20042022\_3BS-DE



SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53  
e-mail : [sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr](mailto:sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr) – Site : [www.sictomdole.org](http://www.sictomdole.org)